MyShareNewsSCPI

Au 3e trimestre 2025 | Edition n° 11 Octobre 2025

→ Nouveau : notre site est en ligne ←

Rester sélectifs *dans un marché plus exigeant*

Chères associées, chers associé,

Votre SCPI démontre une nouvelle fois sa régularité : la troisième acompte vous est versé conformément à notre objectif de distribution pour 2025. Concernant le patrimoine, l'acte portant sur le lot vacant de Gennevilliers a été retiré le 18 septembre, comme annoncé dans notre précédent bulletin, réduisant également légèrement la part des locaux vacants dans notre patrimoine. Depuis la clôture du trimestre, nous sommes actifs sur différents arbitrages en exclusivité sur une nouvelle opération européenne.

Le contexte, lui, demeure exigeant. Les taux directeurs décidés par la Banque Centrale Européenne en juin continuent de peser sur la valorisation des actifs immobiliers et de valentir les transactions. Fidèles à notre discipline d'investissement, nous restons très sélectifs : aucune acquisition n'a été finalisée à ce jour, et nous privilégions les opportunités aux arbitrages afin de sécuriser chaque dossier avant tout engagement définitif.

Enfin, nous sommes ravis de vous annoncer la mise en ligne de notre nouveau site internet. Il vous permettra notamment la patrimoine de votre SCPI, un accès simplifié à votre espace personnel et à vos documents.

Etienne WEILER
Président, MyShareCompany

NOUVEAUTÉ

Notre nouveau site *est en ligne*

Entièrement repensé, il vous permet de suivre MyShareSCPI de votre patrimoine et de vos documents. Votre espace client reste accessible depuis le bouton « Mon espace ».

Un nouveau design
Une navigation plus simple, un ordinateur comme sur mobile.

Un simulateur
Estimez les revenus de votre SCPI sur la page patrimoine.

Une carte interactive
Explorez les immeubles de votre SCPI sur la page patrimoine.

Je découvre le nouveau site →

Ce qu'il faut *retenir*

2,35 € par part : distribution du 3ème trimestre 2024, soit 7,05 € versés depuis le 1er janvier.

95,41 % Taux d'Occupation Financier moyen au 30/09/2025 sur les 3 premiers trimestres.

4 969 associés au 30/09/2025.

188,00 € Prix de souscription au 30/09/2025[1].

Source : Société de Gestion, les performances passées ne préjugent pas des performances futures du capital investi et ne sont pas garanties.
[1] Le prix de part peut être revu (au mois, notamment en fonction de la valorisation des immobiles acquis. Il peut évoluer en fin d'exercice, à la hausse comme à la baisse.

Vos revenus *du trimestre*

Versé au 3e trimestre 2025

2,35 €

par part

Versé le 3e trimestre 2025

1T 2024	2T 2024	3T 2024	4T 2024
2,35 €	2,35 €	2,35 €	à venir
versé le 15 avril	versé le 15 juillet	versé le 15 octobre	le 14 janvier 2025

Détail du 3ème trimestre 2024, par part :

Revenus hors et soumis à prélèvement	Impôt étranger sur les revenus	Droit possédés non soumis[1]	Prélèvements sociaux et fiscalité étrangère
2,35 €	0,55 €	0,028 €	0,000 €

Concrètement : pour 200 parts détenues en pleine jouissance, vous avez perçu 469,26 € au titre du 3ème trimestre 2024, soit 1 351,41 € depuis le début de l'année.
Performance Globale Annuelle 2025[2] : 5,00 % - Taux de Distribution 2025[3] : 5,00 %
Objectif de distribution (non garanti) sur 2025 : 9 400 € par part
* Montants versés après impôts prélevés sur leurs de source étrangère et prélèvement sur produits financiers.

[1] Taux de Distribution : rapport entre le montant brut des distributions versées par la SCPI au titre d'une année donnée et le prix de part acquéreur. Il correspond au rendement de souscription, et ne peut être déterminé avant que la période de jouissance correspondante n'ait été clôturée.

Les performances passées ne soustent préjuger des performances futures. L'investissement en SCPI comporte un risque de perte en capital et de liquidité. Le capital investi n'est pas garanti. Durée de placement minimale recommandée : 10 ans.
Les distributions figurent ci-dessus.

[1] Les revenus des immeubles situés à l'étranger font l'objet de retenues à la source payées par votre SCPI et déclarées des revenus étrangers. Ces retenues à la source peuvent ouvrir un droit à crédit d'impôt ou à une déduction de votre revenu foncier imposable. Il est recommandé de consulter votre conseiller fiscal afin de déterminer le traitement le plus favorable.
[2] Performance Globale Annuelle : Elle correspond à la somme du dividende versé par la part et de la variation annuelle du prix de part, le tout rapporté au prix de part acquéreur. Elle est calculée sur une période donnée et ne peut être déterminée avant que la période de jouissance correspondante n'ait été clôturée.
[3] Taux de Distribution : rapport entre le montant brut des distributions versées par la SCPI au titre d'une année donnée et le prix de part acquéreur. Il correspond au rendement de souscription, et ne peut être déterminé avant que la période de jouissance correspondante n'ait été clôturée.

La santé *de votre SCPI*

Les indicateurs clés de votre SCPI au 30/09/2025.

Prix de souscription	188,00 €
Capitalisation	430,17 M€
Collecte brute depuis le 1er janvier 2026	16,10 M€
Nombre d'associés	4 969
Taux d'Occupation Financier[1]	95,41 %
Immeubles / localaires	140 / 338
Durée moyenne résiduelle des baux	4,26 ans
Parts en suspens	0

Source : Société de Gestion au 30/09/2025.
[1] Taux d'Occupation Financier : indicateur clé de gestion locative, il correspond aux loyers facturés, sur une période donnée, rapportés aux loyers facturés, plus le montant total des loyers qui auraient facturés si l'ensemble du patrimoine était loué sur cette même période.

Nos points d'appui
Des revenus réguliers grâce à un taux d'occupation supérieur à 95 %, le résultat comptable (27,05 € par part) couvre la distribution versée (7,05 € par part), ce qui confirme le report à nouveau.

Un patrimoine granulaire : 140 immeubles loués à 338 locataires, ce qui permet de limiter le risque locatif.

Ce que nous surveillons
Dans une conjoncture incertaine, la solidité de nos locataires est notre priorité. Nous suivons les encaissements de très près, et notre taux de recouvrement demeure toujours élevé (> 98 %) au 30/09/2026.

Nous restons également attentifs aux taux d'intérêt, qui, bien qu'orientés à la baisse font un contexte de pression sur les charges de la SCPI (compte tenu notamment de la variabilité de la part variable de la gestion) et sur la valeur des actifs.

Nous privilégions leur revenue locaux le marché le permet. C'est dans cette logique que nous avons cédé, en septembre, un lot de Clarefontaine à Gennevilliers.

Investir *avec discernement*

« Investir pour vous, c'est d'abord savoir dire non. Avant chaque acquisition, nous nous posons toujours 3 questions : l'immeuble est-il à sa place ? La locataire est-il de qualité ? Est-il engagé dans la durée ? Le transmise, encore opportunité se répondait à nos attentes. Plutôt que de trouniger, nous avons préféré attendre. »

Lydie HORREAU Gérant Investissements

Aucune acquisition n'a été finalisée ce trimestre. Notre travail a porté sur deux fronts : le patrimoine existant, avec la cession à fort à Gennevilliers, et la préparation des prochaines opérations, notamment en Europe.

CESSION · Sept. 2024 – Lot de bureaux
Ce que cela change : Réduction d'un actif vacant à Multisectoriel dans le cadre d'un bail N'en ayant pas offert le 1er juillet 2025.
Surface : 753 m²
Loyer annuel : 84 948 €
Bail : 9 ans dont 6 ans fermes
Voir la fiche de l'actif →

ACQUISITION · Juillet 2026 – Bureaux
Ce que cela change : Réduction d'un actif vacant à Multisectoriel dans le cadre d'un bail N'en ayant pas offert le 1er juillet 2025.
Surface : 753 m²
Loyer annuel : 84 948 €
Bail : 9 ans dont 6 ans fermes
Voir la fiche de l'actif →

Votre patrimoine aujourd'hui : 140 immeubles, 338 localaires
En % des valeurs vénales au 30/09/2026.

Voir tout le patrimoine →

Et ensuite ? Conclusivité obtenue en octobre portir sur un immeuble intégralement loué, situé en Europe. Les audits sont en cours et aucun engagement définitif n'a été signé à ce stade. D'autres opportunités sont également à l'étude en zone euro. Pour l'ensemble, les cadences réflexion non encore investis restent placées en compte à terme et contribuent aux revenus distribués.

Vos questions, *nos réponses*

Le prix de ma part a-t-il baissé ?
Au 30/09/2026, à la date de souscription de la part est de 188,00 €, depuis le mois d'août 2022. La valeur de reconstitution, qui reflète la valeur du patrimoine expertisé, s'établit à 183,54 € par part au 30 juin 2026.

Ce qui ne signifie pas que la SCPI a vu diminuer de cette valeur, soit un drop de la marge de moins 10 % par an. La réglementation nous autorise. Nous réexaminons ce point à chaque trimestre et l'expliquerons à tout investi en SCPI n'est pas garanti.

Pourquoi n'avez-vous rien acheté ce trimestre ?
Parce qu'aucun dossier ne répondait nos critères, au prix demandé : la qualité de l'emplacement, la solidité du locataire et la durée du bail. Depuis juin, la hausse des taux a modifié le rapport de force et nous considérons qu'il est préférable de patienter plutôt que de signer un actif médiocre alors que d'autres acquis plus d'acheter au prix d'aujourd'hui.

Toutes les questions fréquentes →

Nous restons *en contact toute l'année*

Chaque trimestre, vous êtes informé du versement de vos revenus. Deux fois par an, MyShareNews fait le point sur votre SCPI, et le bulletin périodique complète ces rendez-vous.

Fin janvier 2027	Bulletin	Publication du bulletin périodique d'information
Fin janvier 2027	Revenus	Distribution des revenus au titre du 4ème trimestre 2026
Avril 2027	Fiscalité	Envoi de relevé d'informations fiscales pour les associés imposés sur les revenus (IFU)
Fin avril 2027	Rythmathèque	Votre prochaine lettre MyShareNews
Mai ou juin 2027	Vie sociale	Convocation et tenue de l'Assemblée Générale

À tout moment : vos bordereaux de revenus, relevés fiscaux et documents de la SCPI sont disponibles dans votre espace client.

Cette lettre complète le bulletin périodique d'information publié en juillet 2026. Votre SCPI, la retrouver dans la rubrique Documentation de notre site internet.

Fiche d'identité de la SCPI

Classification	SCPI à capital variable
Date de création	11 janvier 2018
N° visa AMF SCPI	n° 18-02
Date de délivrance	16 février 2018
Durée maximale de conservation des parts de SCPI	50 ans
Durée de vie de la SCPI	99 années
Capital maximum statutaire	500 000 000 €
Délai de jouissance	1er jour du 4ème mois.
Fréquence de distribution	trimestrielle
Société de gestion	MyShareCompany CF 19000018 du 09/10/2019
Dépositaire	Société Générale Securities Services
Evaluateur immobilier	Cushman & Wakefield
Commissaire aux comptes titulaire	Implid Audit (anciennement KGR Audit Legal)

Avertissements

Ceci est une communication publicitaire non contractuelle et un conseil en investissement et vous recommandons systématiquement. Veuillez vous référer à la note d'information de la SCPI visée par l'AMF et/ou l'Autorité SCPI (ASPI) n°18-02, mise à jour en juin 2026 et au document d'information clé (DIC) en vigueur. Ces documents sont disponibles gratuitement auprès de MyShareCompany. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et l'investissement en SCPI comporte des risques de performances futures et de l'investissement dans une SCPI est un placement dont la rentabilité est fonction :

- des revenus distribués par la SCPI, qui dépendent directement des conditions de location des immeubles détenus par la SCPI (taux d'occupation, montant des loyers, etc.) et de la gestion de la SCPI (arbitrages, investissements et immobilisations) (taux d'occupation, niveau des loyers),
- du maintien du capital par l'associé qui ne pourra donc la vente ou de la cession de ses parts ou de la liquidation de la SCPI, dépendant notamment de l'évolution du marché de l'immobilier d'entreprise sur la durée de placement ainsi que de la chance de la SCPI.

De plus, le capital investi n'est pas garanti, est investissement comporte un risque de perte de capital, et la SCPI n'a la faculté de garantir ni la revente des parts, ni le montant de la revente.

En cas de vente des parts de la SCPI à un acquéreur, l'associé peut ne pas retrouver son investissement initial. Le prix de souscription des parts de la SCPI, à souscription et doit pas tenir compte exclusivement de la valeur de réalisation des actifs de la SCPI. Il est fixé par la société de gestion de la SCPI, notamment en fonction de la valeur de reconstitution des actifs de la SCPI, qui est déterminée périodiquement par un expert immobilier indépendant. En outre, en cas de difficultés à se retrouver(ou) de parts cessent, la société de gestion peut suspendre provisoirement sur une durée de 12 mois, la cession des parts de la SCPI, ainsi que la distribution des revenus potentiels. Ces éléments sont susceptibles de modifier la valeur de la part et/ou le montant lors de la vente de ses parts.

Le montant de la commission de souscription est susceptible de varier en fonction du nombre de parts souscrites. Les frais de souscription sont susceptibles de varier en fonction du nombre de parts souscrites. Les frais de souscription sont susceptibles de varier en fonction du nombre de parts souscrites.

Les informations relatives aux opérations à réaliser ou réalisées ne constituent en aucun cas une garantie de la part de la Performance Globale Annuelle sont calculés selon les modalités définies par l'AMF/ASPI. Toutes définitions figurent ci-dessus.

Service Clients
Du lundi au vendredi - 9 h/12h00 - 13h00 / 16h à 17h30
Tél. : 01 86 95 19 00
Mail : contact@myshareclientele.com
Site : www.myshareclientele.com

Siège social : 10 rue de Madrid - 75008 Paris - S.A.S. au capital de 300 224 €
RCS PARIS 824 261 384 - Agrément AMF : n° GP-19000018 du 09 octobre 2019 - TVA intra-communautaire FR27824261384
www.myshareclientele.com

Partenaire Fortuny